

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME
DE SEINE ET MARNE
DU 21 janvier 2006**

L'Assemblée Générale s'est tenue le 21 janvier 2006 à COULOMMIERS

Ouverture de la séance à 16 Heures.

Signature de la feuille de présence.

11 clubs sont présents ou représentés

Le Mée Sur Seine
Dammarie Les Lys
Provins
Cesson/Vert st Denis
Meaux
Grisy Suisnes
Ponthierry
Ozoir la Ferrière
Coulommiers
Val d'Europe
Nemours

14 clubs absents ou non représentés

Avon « excusé »
Brou sur Chantereine
Combs la Ville
Fontainebleau
Lagny sur Marne
Lésigny
Melun « excusé »
Moissy Cramayel
Montereau
Pontault Combault
Sénart Gâtinais
Torcy
Veneux les Sablons
Val de Seine

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 16 heures 30.

En l'absence de Monsieur JUILLARD (Président), Monsieur COURTOIS (Vice Président) préside la séance.

Allocution de Bienvenue et remerciements :

Le Vice-président Frédéric COURTOIS remercie toutes les personnes qui se sont déplacées et en particulier Monsieur AUDOUARD représentant du C.D.O.S.

Le Vice-président donne lecture de son rapport moral

LE RAPPORT MORAL EST APPROUVE A L'UNANIMITE

Madame Nicole TISSIER, Trésorière, donne lecture de son rapport financier

Madame Marlène LEVY , notre contrôleur aux comptes, lit son rapport et certifie que les comptes annuels sont réguliers.

**LES RAPPORTS FINANCIERS DU COMITE ET CELUI DU CONTRAT
D'OBJECTIF SONT APPROUVES A L'UNANIMITE
AINSI QUE LE BUDGET PREVISIONNEL DU CONTRAT D'OBJECTIF**

**Maître Pascal TISSIER donne lecture de son rapport technique.
et présente la politique sportive de haut niveau qui a été adoptée par la
commission technique**



*** ESCRIME ARTISTIQUE :**

Nous rappelons que cette année, il a été organisé des championnats départementaux d'escrime artistique.

Un stage a déjà été organisé l'an dernier et 2 sont prévus sur la saison 2005 2006 (ouverts à tous).

Pour 2006, nous renouvellerons cette compétition sous forme de challenge, le dimanche des championnats départementaux.

Le règlement sera mis sur le site en téléchargement.

* MOINS DE 8 ANS :

Il est précisé que lors des compétitions du Challenge de l'Avenir, les fleurettistes de moins de 8 ans participent à un regroupement, sans classement et gratuit ou chaque escrimeur est récompensé.

* STAGES :

Les effectifs sont fixés à 35 participants maximum. Ils ont lieu durant les vacances de la Toussaint et de Pâques

* ARBITRAGE :

La date du Q.C.M est fixée par la Fédération Française d'Esclime.

Une demie journée de préparation est organisée avant l'épreuve.

Les arbitres stagiaires sont suivis sur les Challenges de l'Avenir, ils sont pris en charge en tutorat par un arbitre régional.

Les effectifs de cette année étaient de 13 pour le fleuret et de 2 pour l'épée.

Rappel : la théorie est valable 2 ans.

Nous invitons les clubs à commencer rapidement une initiation à l'arbitrage lors des entraînements.

Tous les résultats et informations sont disponibles sur le site du Comité : cde77.com

* QUESTIONS DIVERSES :

- **Les engagements** : ils sont actuellement de 8 € (ils permettent de rémunérer les arbitres lors des compétitions). Le Comité, étant conscient du coût apparemment élevé, il s'engage à essayer de trouver des solutions pour l'alléger.
- **Les affiliations** : elles ne seront pas augmentées.
- **Entraînements des jeunes** : Les stagiaires ne seront plus rémunérés (1 arbitre stagiaire accompagné d'un référent), il est demandé au comité s'il prévoit d'indemniser les arbitres stagiaires. Ceci sera étudié lors d'un prochain Comité Directeur.

- Il a été soumis la mise en place d'un open sabre de pupilles à cadets pour la saison prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 50.

Monsieur Frédéric COURTOIS invite l'Assemblée à prendre le verre de l'amitié

Le Vice-président
M. COURTOIS Frédéric

La Secrétaire
Mme SKOWRON Corinne.